

Arras, le 18 janvier 2024

Monsieur Gabriel ATTAL
Premier Ministre
Hôtel de MATIGNON
57, rue de Varenne
75 700 PARIS SP 07

Objet : Réponses d'urgence aux inondations de novembre 2023 et janvier 2024

Monsieur le Premier Ministre,

En novembre 2023 puis début janvier 2024, le territoire du Pas-de-Calais a dû faire face à des inondations d'une ampleur sans précédent.

Si la mobilisation des autorités et services de secours a permis d'éviter le drame de victimes humaines, cette succession de catastrophes naturelles a causé des dommages matériels considérables sur les habitations, les entreprises, les routes ou les berges et la perte de récolte pour les nombreux agriculteurs touchés. A chaque fois, c'est un sentiment de détresse qui domine chez les personnes sinistrées et chez les élus locaux avec néanmoins la volonté de se reconstruire rapidement.

C'est afin de prendre conscience de ce drame climatique et humain que vous vous êtes rendus dans le Pas-de-Calais à notre invitation le mardi 9 janvier dernier. Nous saluons cette venue qui laisse entrevoir votre volonté à prendre en main ce sujet.

Comme vous avez pu le constater par vous-même, nos concitoyens et les élus locaux attendent aujourd'hui des réponses concrètes à la nécessité urgente d'agir dans les plus brefs délais. Si les collectivités locales comptent bien prendre leur part et assumer leurs responsabilités, il est impératif que l'Etat se saisisse de la problématique à la mesure des risques auxquels est soumis notre territoire et de sa singularité en tant que polder.

Plusieurs annonces ont d'ores et déjà été faites par l'Etat : déploiement d'un fonds d'urgence pour les collectivités et les agriculteurs, absence de double franchise pour les sinistrés des différents épisodes, demande d'accélération des procédures d'assurance, mise en place de délais administratifs réduits pour le nettoyage et le curage des cours d'eau avec la possibilité de travaux d'extrême urgence, création d'une mission d'analyse des futurs investissements à mener, déploiement de capacités de pompage supplémentaires.

Si ces annonces apportent un début de réponse satisfaisant à condition qu'elles soient rendues effectives dans les plus brefs délais, nous souhaitons vous réitérer la liste des actions qu'il nous semble indispensable que l'Etat prenne à très court terme et à moyen terme.

A très court terme afin de répondre à la situation de cet hiver, des mesures d'extrême urgence doivent être prises :

- Il apparaît nécessaire de régler le problème du pompage sur l'ensemble des secteurs touchés en disposant de manière permanente et en nombre suffisant de pompes de rejet identiques à celles qui nous ont été prêtées par des pays européens (Pays-Bas et Slovaquie), pour améliorer les capacités de pompage de type « moyen débit » des services d'incendie afin de faciliter les épuisements de grandes surfaces inondées (ex. : rues, parkings ...),

- La réduction des délais administratifs liés aux autorisations de nettoyage et de curage doit également être actée au plus vite,

- Au niveau du relogement des sinistrés, malgré la mise en œuvre de cellules dédiées, de nombreuses familles sont encore dans des situations préoccupantes qui pourraient nécessiter l'installation, là où cela est nécessaire, de centres d'hébergement temporaire. L'Etat devra faire valoir pour les situations les plus difficiles son pouvoir de réquisition.

- Il est également nécessaire de renforcer le dispositif d'accompagnement administratif des sinistrés. À ce titre, les Maisons France Services pourront pleinement jouer leur rôle en complément au guichet unique annoncé en lien direct avec France Assureurs. Néanmoins, cet accompagnement doit se faire au plus près du terrain, c'est à dire par des permanences physiques au plus près des habitants.

- Aussi, afin que l'activité économique puisse repartir dans les meilleurs délais sur les territoires sinistrés, nous souhaitons que vous puissiez étudier la prise en charge forfaitaire par l'Etat d'une partie de la franchise catastrophe naturelle pour les artisans et commerçants. A ce titre, au titre de ses compétences économiques, le conseil régional pourrait participer à cet effort, comme la Région et le département du Pas-de-Calais l'ont fait au titre de la solidarité avec la prise en charge de la franchise de 380€ pour les particuliers. Aussi, nous attirons vivement votre attention sur le fait que la franchise s'applique pour chaque véhicule moteur : ainsi, pour une entreprise ayant une

flotte automobile, la franchise contractuelle est actuellement applicable pour chaque véhicule, ce qui est très préjudiciable. En outre, nous souhaitons aussi que vous puissiez étudier la prise en charge du chômage partiel pour les entreprises directement ou indirectement touchées par les inondations et ses conséquences sur l'activité économique.

D'autres mesures et réflexions doivent être engagées dès à présent dès aujourd'hui afin d'aboutir à des prises de décisions dans les prochaines semaines pour permettre d'éviter la reproduction de tels évènements à l'avenir :

- Un recensement des investissements majeurs à entreprendre doit être effectué dès ce mois de janvier afin que soit fixé le mode opératoire qui permette de les engager très rapidement. Cela signifie que chacun prenne ses responsabilités en fonction de son domaine de compétence mais impliquera un soutien massif de l'Etat aux investissements.

- Les dépenses de fonctionnement qui découleront ne devront pas rester à la charge des communes et des EPCI, qui ne sont absolument pas dimensionnés pour y faire face.

Par exemple, sur la gestion des volumes d'eau évacués à la mer depuis le mois de novembre, les factures d'électricité vont atteindre des millions d'euros qui ne peuvent en aucun cas être pris en charge par la fiscalité GEMAPI des EPCI regroupés dans l'Institution Intercommunale des Wateringues.

Les services de l'Etat ont déjà été interrogés sur cette prise en charge après les évènements de novembre, sans qu'une réponse précise n'ait été apportée à notre connaissance. La réponse ne devra quoi qu'il arrive pas être uniquement ponctuelle, car cette charge de fonctionnement semble elle aussi indiscutablement relever au titre de la fiscalité de la solidarité nationale.

- Pour faire face aux attentes légitimes de nombreux sinistrés qui ont été inondés à plusieurs reprises au cours de ces dernières semaines et qui redoutent de ne plus pouvoir vivre chez eux, il serait nécessaire dans le cadre du Fonds Barnier que l'Etat, comme il l'a fait en Vendée il y a 13 ans, puisse proposer le plus rapidement possible un dispositif de rachat et d'indemnisations pour ceux qui voudraient définitivement quitter leur domicile. Aussi, pour ceux qui souhaitent rester dans leur domicile, nous vous demandons de simplifier et d'accélérer l'aide au financement des batardeaux et autres barrières anti-inondations prévu par le Fonds Barnier.

- S'agissant de la cohérence de la gouvernance des acteurs de l'Eau, chaque bassin versant du Pas-de-Calais est doté d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), le Pas-de-Calais en compte 12. Les structures locales porteuses des SAGE font leur travail, se préoccupent de la gestion de la ressource en eau, de celle des cours d'eau ou de la lutte contre les inondations.

Pour autant, cela implique une multitude d'intervenants regroupés dans de nombreux comités techniques ou de pilotage, une lourdeur administrative qui produit des retards injustifiables. Il est indispensable de fluidifier ce fonctionnement, le rendre plus opérationnel avec un échelon décisionnel clairement identifié et donc responsable.

La mise en place d'un échelon décisionnel et de processus d'actions coordonnés précis devra aussi être effective pour gérer les situations de crise.

- Les agriculteurs devront être mieux accompagnés afin de minimiser les effets du ruissellement et de favoriser le développement d'une agriculture de conservation des sols. La lutte contre l'érosion est aussi un vrai problème dans un département comme le Pas-de-Calais qui est aussi un territoire de collines. Aussi, au regard des conséquences sur les productions agricoles, nous souhaitons que vous puissiez demander à la Commission européenne une dérogation de la règle des minimis afin que collectivement, nous puissions les aider au-delà de 20.000 euros sur trois ans.

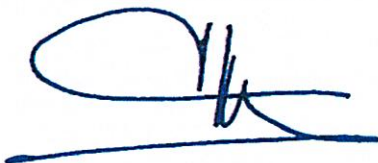
Monsieur le Premier Ministre, vous avez précisé le 9 janvier dernier que vous reviendriez dans le Pas-de-Calais d'ici un mois. Notre population attendra de votre venue des annonces fortes, concrètes et des garanties d'efficacité et de pérennité.

A l'instar des Pays-Bas dont les polders ont des caractéristiques communes avec notre territoire nous souhaitons que soit mis en œuvre un « Plan Delta » dédié au département du Pas-de-Calais.

Le maintien de nos villes et de nos villages nécessite un plan d'envergure, des moyens exceptionnels de l'Etat sans lesquels nous ne pourrions protéger à l'avenir notre territoire et ses habitants.

Comptant sur votre mobilisation pleine et entière sur ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Jean-Claude LEROY



Président du Département
du Pas-de-Calais

Xavier BERTRAND



Président de la Région
Hauts-de-France